

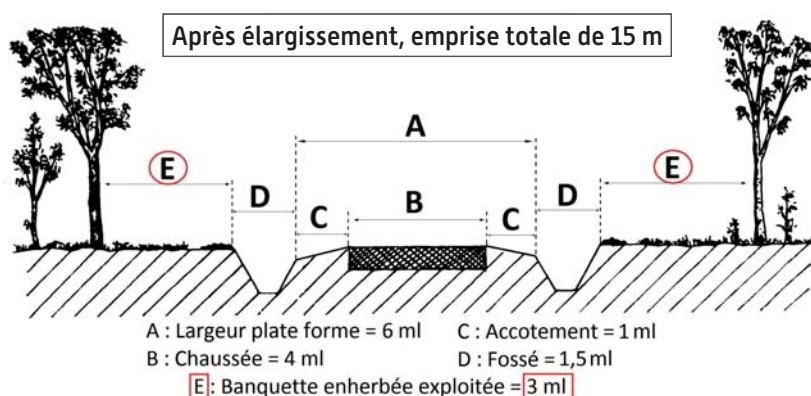
Elargir les emprises de chemins forestiers



L'élargissement des chemins facilite la vente des bois et leur stockage.

Comment améliorer sa forêt à peu de frais ?

Les chemins forestiers comprennent les routes (empierrées et empruntées par les grumiers) et les pistes (en terrain naturel et utilisées par les débardeurs). Ils sont indispensables pour une bonne valorisation des bois. Mais ils sont souvent peu adaptés aux matériels actuels et se dégradent rapidement. Ils peuvent pourtant être améliorés à peu de frais, par élargissement.



En élargissant les banquettes à 3 m, le chemin recevra plus de lumière et s'en trouvera nettement amélioré.

Quels intérêts ?

En élargissant les banquettes exploitées de chaque côté de la chaussée :

- on allonge sa durée d'utilisation et on **réduit l'entretien**. En augmentant son ensoleillement ainsi que son aération le chemin se ressuyé plus vite et se détériore moins,
- on facilite la **vente des bois**. Les manœuvres des engins sont plus faciles et limitent les dommages aux arbres et au sol. Cet avantage joue un rôle déterminant dans la décision d'achat et le prix des bois,
- on favorise la **biodiversité**. Les zones ouvertes de chaque côté du chemin sont plus étendues. Elles abritent des espèces différentes de celles des sous-bois et des forêts,
- on améliore la pratique de la **chasse**. La faune dispose d'une ressource alimentaire tout au long de l'année et le tir au grand gibier se fait dans des conditions plus sécurisées,

- on facilite l'accès des véhicules de secours et de lutte contre l'incendie.

Comment faire ?

L'élargissement peut se concevoir de différentes manières :

- Sur une ou deux banquettes selon l'ensoleillement,
- L'emprise totale d'une route peut varier entre 12 et 15 m et celle d'une piste entre 4 et 6 m selon la hauteur des arbres,
- La zone peut être engazonnée ou entretenue en recru naturel (gyrobroyage).

Un coût variable, mais des recettes possibles

Le coût de l'opération dépend de différents paramètres : points d'eau, nature du chemin, du peuplement,

de la coupe induite, de la banquette... Il sera plus élevé si l'on prévoit un dessouchage plutôt qu'une dévitalisation des souches.

Les recettes de la vente des bois de cette coupe couvriront tout ou partie de l'opération selon la valeur des arbres mis en vente.

L'élargissement des chemins peut être optimisé par la **création et l'entretien de fossés**. Ils garantissent un bon écoulement de l'eau en tout temps. Ce drainage permet d'augmenter la période d'exploitation forestière. Ainsi en 2013, elle a pu être allongée de 3 semaines sur les parcelles assainies. Le coût de création et de curage des fossés ou d'entretien était en 2013 de 1,5 à 5 €/mètre linéaire. Deux opérations à coupler pour un résultat gagnant-gagnant.

Pour plus d'informations

Demandez au CRPF ou téléchargez la fiche technique « Elargissement des emprises de chemins forestiers et entretien des fossés » sur www.crfp.fr/ifc (Rubriques Documentation puis Gestion).

Magali LAMBERT
Ingénieur au CRPF